

Séance du 04 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 10

Présents : MME BASSAN, MME FEUVRIER, MME GOMES-PICART, MME HAGEN, MME HAZOTTE, MME WOLTER, M.BARBE, M.DEWILDE, M. DROUARD, M. HERGAT.

Absents excusés : MME BERTOLOTTI qui a donné procuration à MME BASSAN, M.BACH qui a donné procuration à M.DEWILDE, M.FRANIATTE qui a donné procuration à M. HERGAT, M.CORNIQUET, M.TONNELIER

- désignation du secrétaire de séance : MME FEUVRIER
- approbation du compte-rendu de la séance précédente

08-2018 : remboursement des frais de déplacement au salon des Maires 2017

Monsieur le Maire expose qu'il convient de rembourser les frais de déplacement de Madame WOLTER au salon des Maires 2017, à savoir ses billets de train d'un montant de 77 et 65 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité des votes approuve cette proposition.

09-2018 : voyage au Sénat le 25 avril 2018

A l'invitation du sénateur Jean-Marie MIZZON, un groupe de 16 personnes issues des conseils municipaux des communes de Kanfen et Entrange, se rendra au sénat le 25 avril 2018. Le coût du voyage en train pour les 4 participants de la commune d'Entrange s'élève à 321,67 euros (à rembourser à la commune de Kanfen). Le conseil municipal à l'unanimité des votes approuve cette proposition.

10-2018 : annulation et remplacement de la délibération n° 2-2018

La délibération n° 2-2018 comporte une erreur sur le nombre d'heures effectuées par Mme Jennifer HUMBERT, dont le contrat hebdomadaire est maintenant de 31H. Le conseil municipal à l'unanimité des votes approuve cette correction.

11-2018 : contrôle des poteaux d'incendie – adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire expose que le SDIS n'assure plus cette mission. MATEC propose d'adhérer à un groupement de commandes. Le conseil municipal à l'unanimité des votes :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes,
- Autorise le lancement des consultations et la passation des contrats,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Réunion close à 20h25.